Nations Unies A/C.4/77/SR.20



Distr. générale 9 juin 2023 Français Original : anglais

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

## Compte rendu analytique de la 20e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 3 novembre 2022, à 15 heures

## Sommaire

Point 48 de l'ordre du jour: étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org).





La séance est ouverte à 15 h 10.

## Point 48 de l'ordre du jour : étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (suite)

- M. Ghelich (République islamique d'Iran) dit que le déploiement des soldats de la paix, l'exercice par ceux-ci de leurs responsabilités et la prolongation du mandat des missions devraient se faire conformément à la Charte des Nations Unies. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix doit donner des recommandations stratégiques et des orientations claires au Secrétariat. L'initiative « Action pour le maintien de la paix » est une feuille de route ambitieuse qui mènera à des résultats tangibles. Il est essentiel de respecter les principes fondamentaux du maintien de la paix, tels que le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense. Il importe également de veiller au respect des principes d'égalité souveraine, d'indépendance politique, d'intégrité territoriale et de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États.
- Les pays hôtes sont les premiers responsables de la protection des civils, et les missions de maintien de la paix devraient tout faire pour soutenir leurs efforts. Les forces des Nations Unies et les autres forces devraient se garder de mener étrangères interventions militaires sous prétexte de protéger les civils. L'utilisation des technologies modernes et du renseignement dans les missions de maintien de la paix doit être envisagée au cas par cas, en vue d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États Membres ainsi que les principes fondamentaux du maintien de la paix. Les aspects juridiques de leur utilisation à ces fins devraient être définis par des mécanismes intergouvernementaux adaptés. L'amélioration de la sûreté et de la sécurité des membres du personnel en tenue est une responsabilité partagée que doivent assumer toutes les parties prenantes.
- 3. Les membres du personnel des Nations Unies, y compris les soldats de la paix, doivent respecter les normes de conduite et de discipline les plus strictes, parce que leur comportement peut avoir une incidence directe sur l'image de l'Organisation. Il est donc essentiel de mettre pleinement en œuvre la politique de tolérance zéro en cas de faute, en particulier en cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Les accords régionaux conclus dans le domaine des opérations de maintien de la paix ne devraient en aucun cas se substituer au rôle joué par l'ONU ou minimiser sa responsabilité première d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'état de droit a

- également un rôle vital à jouer dans les opérations de maintien de la paix. Dans ce contexte, des questions telles que la diversité culturelle, l'appropriation par les pays et les spécificités des pays hôtes devraient être prises en considération lors de l'octroi d'une aide aux pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent participer activement à l'élaboration des politiques et aux processus décisionnels à tous les stades des opérations de maintien de la paix. Une coopération triangulaire doit être mise en place entre ces pays, le Secrétariat et le Conseil de sécurité. Enfin, il faudrait veiller à assurer une répartition géographique équitable des effectifs au Siège et dans les organismes sur le terrain.
- 4. M. Hmoud (Jordanie) dit que les soldats de la paix jordaniens s'acquittent depuis longtemps de leurs fonctions avec professionnalisme et discipline, et avec un haut niveau de compétence et de disponibilité opérationnelle. Afin de faire face aux difficultés complexes auxquelles se heurtent les opérations de paix des Nations Unies, les missions ont besoin de mandats clairs, réalistes et réalisables, d'un financement suffisant et d'un personnel qualifié. La coopération triangulaire permanente entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents a un rôle important à jouer. Il faut fixer un cadre régissant la responsabilité pénale internationale et individuelle des auteurs d'infractions contre les soldats de la paix. La Jordanie compte bien renforcer sa participation aux opérations de maintien de la paix, qui a diminué ces dernières années à cause de la situation au Moyen-Orient.
- 5. **M. Nunes** (Timor-Leste) dit qu'au vu de la complexité croissante des menaces contre la sécurité dans les zones de conflit, les missions de maintien de la paix doivent s'adapter aux nouvelles difficultés qu'elles rencontrent sur le terrain afin de remplir leur mandat. Outre des mandats clairement définis, les opérations de maintien de la paix doivent avoir une compréhension suffisante des contextes locaux pour garantir une approche efficace, stratégique et inclusive de la consolidation de la paix. La délégation timoraise espère que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix adoptera un rapport sur le fond de la question à sa prochaine session.
- 6. En tant qu'ancien pays hôte, le Timor-Leste a une expérience unique des opérations de maintien de la paix et s'efforce de rendre à la communauté internationale ce qu'elle lui a donné en participant activement à la fourniture de contingents et de personnel de police. La délégation timoraise salue le travail accompli par le Département des opérations de paix en vue d'établir un

réseau de coopération régionale qui facilitera la formation et l'évaluation des soldats de la paix pendant la période précédant leur déploiement, ainsi que l'initiative visant à encourager les déploiements conjoints entre pays développés et pays en développement.

- 7. Le Timor-Leste souscrit sans réserve à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et veillera à ce que tous les membres des effectifs timorais déployés reçoivent une formation préalable à leur déploiement tenant compte des questions de genre. Le pays considère l'augmentation du nombre de femmes dans la police et l'armée comme un progrès essentiel accompli par l'ONU et continue de soutenir tous les efforts visant à assurer la parité dans les opérations de paix.
- 8. M. Sithole (Afrique du Sud), Vice-Président, prend la présidence.
- 9. **M. Woszczek** (Pologne) dit que la Pologne, qui défend les opérations de maintien de la paix et y participe depuis longtemps, a conscience qu'il faut continuer d'adapter les missions et d'accroître leur efficacité. La délégation polonaise continue donc de soutenir fermement les initiatives « Action pour le maintien de la paix » et « Action pour le maintien de la paix Plus », ainsi que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Seuls des systèmes de formation spécialisée et bien adaptée peuvent garantir le succès des opérations et une protection adéquate à la fois des soldats de la paix et des civils.
- 10. Les conditions de paix et de sécurité sont de plus en plus influencées par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. L'insécurité climatique est souvent associée à une augmentation de la pauvreté et des inégalités sociales. Les pénuries de nourriture, d'eau et d'autres ressources naturelles contraignent les populations à migrer, ce qui nuit à la stabilité de régions entières. Il est dès lors nécessaire d'aborder la situation de façon innovante et transdisciplinaire pour assurer l'intégration des enjeux climatiques dans les efforts de stabilisation et de paix. Le Conseil de sécurité devrait se pencher sur les problématiques liées au climat et à la sécurité, en s'appuyant sur les conseils de la Commission de consolidation de la paix. Les opérations de maintien de la paix jouent un rôle essentiel en favorisant la prise en considération des questions relatives au climat et à la sécurité dans la prévention et le règlement des conflits, notamment en évaluant et en gérant les risques de sécurité liés au climat. L'autonomie et l'efficacité énergétiques seront capitales pour rendre les missions

- des Nations Unies plus résilientes, et des mesures devraient être prises pour rendre les opérations plus durables. Il faut renforcer la coordination entre les parties prenantes sur le terrain et se servir des données climatiques pour orienter la prise de décision en matière de consolidation de la paix. La Pologne reste ouverte à l'idée de contribuer davantage aux missions de maintien de la paix. Toutefois, la stabilité de sa propre région est actuellement en péril à cause de l'agression russe contre l'Ukraine.
- 11. M. Hossain (Bangladesh) dit que, pour faire face aux difficultés en constante évolution sur le terrain, les opérations de maintien de la paix doivent disposer d'un mandat clair et de ressources et capacités suffisantes. En tant que premier pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, le Bangladesh a progressivement augmenté sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il trouve encourageants les efforts concertés qui ont été déployés pour rendre le maintien de la paix plus ciblé et plus efficace, en particulier les progrès réalisés en matière d'intégration stratégique et opérationnelle. La mise en œuvre des initiatives « Action pour le maintien de la paix » et « Action pour le maintien de la paix Plus » est essentielle à cette fin. Les capacités devraient être mobilisées en réponse à l'augmentation du nombre d'attaques par engins explosifs improvisés visant les soldats de la paix. Le renforcement des capacités médicales et, en particulier, l'évacuation sanitaire rapide et organisée des soldats de la paix sont également essentiels. Si l'on veut réduire le nombre de décès, il faut que les crimes commis contre les soldats de la paix fassent l'objet d'enquêtes rapides et efficaces et que leurs auteurs soient traduits en justice.
- 12. Afin de garantir la protection des civils, les missions doivent être menées en coordination avec les autorités nationales compétentes et les ressources être correctement allouées. Plusieurs questions relatives au matériel appartenant aux contingents et à l'état de préparation opérationnelle des missions doivent également être abordées. Les soldats de la paix devraient suivre une formation préalable au déploiement complète et comprendre en quoi ils peuvent être tenus de répondre de leurs actes. L'Institut bangladais de formation aux opérations de soutien à la paix joue un rôle essentiel à cet égard, notamment en renforçant les capacités professionnelles et en dispensant une formation sur les questions liées au comportement des soldats de la paix. En plus de mener des activités militaires et policières, les opérations de maintien de la paix, jouent un rôle majeur dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Les conseils de la Commission de consolidation de

22-24819 3/13

la paix sont donc extrêmement importants, notamment en ce qui concerne la définition des mandats.

- 13. Comptant parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques, le Bangladesh a adopté des mesures nationales d'atténuation de ce phénomène et s'est efforcé de réduire l'empreinte écologique de ses missions de maintien de la paix, notamment en favorisant le recours à l'énergie renouvelable et aux fibres naturelles dans le cadre des opérations.
- 14. La mésinformation, la désinformation et les discours de haine visant les soldats de la paix sont des sujets de préoccupation majeurs. La mobilisation de la population contribue largement à créer une image positive des missions de maintien de la paix dans les communautés d'accueil. La communication stratégique doit donc encore être améliorée, en particulier en considérant les missions de manière globale et en soutenant la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies. Le maintien de la paix fondé sur la technologie et les données facilitera les activités opérationnelles et l'exécution des mandats, notamment en renforçant les capacités de renseignement et de surveillance.
- 15. Le Bangladesh continuera d'œuvrer à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et a augmenté le nombre de soldates de la paix à cette fin. L'accent ne doit pas être mis uniquement sur les chiffres, mais également sur la représentation des soldates aux postes de commandement. Des mesures devraient être prises pour répondre aux difficultés auxquelles se heurtent les soldates de la paix avant et après leur déploiement.
- 16. M. Al Ali (Émirats arabes unis) dit qu'il est essentiel de veiller à ce que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix adopte un rapport de consensus contenant des lignes directrices actualisées et spécifiques. Le nombre de femmes participant aux opérations de maintien de la paix reste faible, même s'il a légèrement augmenté ces dernières années. Pour résoudre ce problème, les Émirats arabes unis soutiennent la formation de soldates de la paix en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient par l'intermédiaire de l'initiative Cheikha Fatima bint Mubarak pour les femmes, la paix et la sécurité.
- 17. Il faut avoir davantage recours à l'énergie renouvelable dans les opérations de paix afin de réduire les dépenses opérationnelles et les émissions. Le Gouvernement des Émirats arabes unis a contribué à l'organisation de discussions fructueuses sur l'introduction de l'énergie renouvelable dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pendant la période qui a précédé la treizième assemblée

- de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, lors de laquelle le pacte pour l'énergie renouvelable pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été conclu. Plusieurs pays accueillant des opérations de paix ont signé ce pacte. Les Émirats arabes unis ont récemment accueilli la première conférence des chefs de la police des Nations Unies qui s'est tenue hors des murs du Siège de l'Organisation des Nations Unies, et accueilleront le quatrième Sommet mondial de la police en 2024.
- 18. Il est important de garantir le succès des transitions après les opérations de paix et de prévenir les failles dans la sécurité, compte tenu de l'augmentation du nombre d'attaques commises contre les soldats de la paix et des campagnes de désinformation et de mésinformation à leur égard. Il est également nécessaire de recourir plus largement à la technologie dans ces opérations.
- 19. M<sup>me</sup> Panteli (Chypre) dit que, compte tenu de l'évolution des crises, il est important de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et d'accélérer la mise en œuvre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix ». L'obligation pour les soldats de la paix de répondre de leurs actes est essentielle, tout comme la coopération avec les pays hôtes. Les opérations de maintien de la paix doivent être prêtes à s'acquitter pleinement de leur mandat et disposer de ressources suffisantes à cette fin. Ce ne sont pas des intérêts politiques ou des contraintes financières qui devraient guider les décisions relatives à ces opérations, mais plutôt la situation sur le terrain. L'efficacité opérationnelle doit être améliorée et la représentation équitable des genres, encouragée. À cet égard, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a été la première à mettre en œuvre des politiques visant à assurer la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes. La délégation chypriote continue d'aider le Comité spécial des opérations de maintien de la paix à promouvoir une meilleure structure opérationnelle et à resserrer la coopération avec d'autres partenaires, tels que l'Union européenne.
- 20. L'UNFICYP continue de jouer un rôle important dans le maintien du cessez-le-feu et la protection des civils. L'occupation persistante de plus d'un tiers du territoire de Chypre et les violations constantes de sa souveraineté et de son intégrité territoriale montrent que la présence d'une force de maintien de la paix dans le pays reste nécessaire. Toutefois, le succès de la mission de l'UNFICYP est actuellement compromis par le fait que certains faits, tels que les violations commises dans la région de Varosha, sont considérés comme des faits accomplis. Au vu de cette situation, les opérations de

maintien de la paix doivent pouvoir accéder sans entrave aux zones relevant de leur mandat et y circuler librement.

- 21. M. Chatrnúch (Slovaquie) dit que la réforme du secteur de la sécurité est l'un des éléments clés d'une prévention efficace des conflits et d'une reconstruction et d'une stabilisation post-conflit couronnées de succès. De nombreuses opérations de paix des Nations Unies et de l'Union africaine ont montré qu'une réforme inclusive de ce secteur dirigée par les pays pouvait contribuer à remédier aux causes profondes de l'insécurité et de la fragilité et créer un environnement favorable au développement durable et à la paix. En outre, la réforme du secteur de la sécurité est directement liée à la protection des civils et à la promotion de l'état de droit, des tâches capitales qui font maintenant partie intégrante de presque toutes les opérations de paix. La participation égale et effective des femmes à toutes les étapes de cette réforme est essentielle pour garantir le développement d'institutions du secteur de la sécurité qui sont non discriminatoires, représentatives de la population et capables de répondre efficacement aux besoins spécifiques de divers groupes en matière de sécurité.
- 22. Le soutien international apporté aux processus de réforme du secteur de la sécurité doit être cohérent et cadrer avec les besoins et priorités réels du pays concerné. Le respect effectif du principe d'appropriation par le pays est directement lié au renforcement des capacités, qui joue un rôle capital dans la mise en place d'institutions résilientes. La réforme du secteur de la sécurité doit être axée sur l'être humain et reposer sur les principes de bonne gouvernance, de gestion efficace des ressources publiques, de l'état de droit et du respect des droits humains. Dans l'environnement de sécurité actuel, le système des Nations Unies doit continuer à innover et à s'adapter pour faire face aux menaces et aux difficultés émergentes. La Slovaquie reste déterminée à soutenir le Secrétaire général concernant le rôle moteur qu'il joue dans ce domaine, notamment par l'intermédiaire de l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus ».
- 23. La communication stratégique joue un rôle essentiel pour ce qui est de protéger les civils et de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La délégation slovaque appuie fermement la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et demande que toutes les résolutions du Conseil de sécurité qui traitent de cette question soient appliquées. Les femmes représentent près de 12 % des effectifs de l'armée slovaque, et le pays compte bien revoir ce taux à la

hausse. Plus de 12 % du personnel slovaque déployé auprès de l'UNFICYP sont des femmes.

- M. Ahidjo (Cameroun) dit que, pour faire face aux difficultés sur le terrain, la communauté internationale doit adopter une vision cohérente tenant compte des complexités des opérations de maintien de la paix. Des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines, notamment la performance, la sécurité et la sûreté des soldats de la paix, et la promotion de solutions politiques durables et d'une paix durable dans certains pays; la conduite des soldats de la paix s'est aussi améliorée, et les partenariats de maintien de la paix ont été renforcés, notamment entre les organisations régionales et l'Union africaine. Il faudrait renforcer les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales et apporter une assistance adéquate aux pays fournisseurs de contingents pour améliorer l'état de préparation de leurs soldats de la paix et d'autres composantes des opérations de maintien de la paix.
- 25. En tant que pays fournisseur de contingents, le Cameroun a fait montre d'un engagement sans faille en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En 2008, il a créé l'École internationale de forces de sécurité en vue de renforcer les capacités des pays africains qui fournissent des contingents. Il accueille également la Base logistique continentale de la Force africaine prépositionnée, qui stocke et gère les équipements destinés aux opérations de paix et aux activités humanitaires de l'Union africaine. Le Cameroun est reconnaissant aux pays et aux institutions qui l'ont aidé à créer l'École internationale de forces de sécurité et demande une nouvelle fois un soutien accru.
- 26. M<sup>me</sup> Heng (Cambodge) dit que son pays soutient sans réserve les efforts du Secrétaire général visant à renforcer les opérations de maintien de la paix, notamment dans le contexte des initiatives « Action pour le maintien de la paix » et « Action pour le maintien de la paix Plus ». Le Cambodge a déployé plus de 8 300 soldats dans le cadre de missions menées dans neuf pays. Les soldats de la paix cambodgiens apportent leur expertise aux missions de maintien de la paix dans des domaines tels que le déminage, la neutralisation d'engins non explosés et les unités médicales de niveau II. Le Cambodge tient à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; les femmes représentent plus de 15 % des soldats de la paix cambodgiens qui participent aux missions des Nations Unies.
- 27. Les mandats de maintien de la paix devraient être clairs, crédibles, réalistes et dotés de ressources suffisantes. Afin de garantir l'efficacité opérationnelle, le personnel de maintien de la paix doit recevoir une

22-24819 5/13

formation adéquate avant, pendant et après le déploiement, bénéficier d'un soutien fiable sur le terrain et avoir accès aux technologies modernes. La sûreté et la sécurité relèvent d'une responsabilité partagée; les pays hôtes ont un rôle à jouer s'agissant de rendre la justice et de protéger la vie des soldats de la paix et des civils.

- 28. M. Pereira Sosa (Paraguay) dit qu'en tant que pays fournisseur de contingents, le Paraguay accorde une grande importance à l'exécution efficace des mandats des opérations de maintien de la paix. À cette fin, il a créé un centre de formation spécialisé, où ses contingents et ses agents de police reçoivent une formation préalable au déploiement dans des domaines tels que le comportement éthique et la protection des civils. Le Paraguay participe actuellement à cinq missions, et un grand nombre de ses soldats de la paix sont des femmes.
- 29. À la lumière des problèmes émergents, des mesures efficaces doivent être prises pour permettre au personnel de maintien de la paix de s'acquitter de ses tâches en toute sécurité. Il faudrait notamment réduire les risques et les menaces auxquels sont exposées les opérations de maintien de la paix, notamment en améliorant l'estimation des risques, en déterminant quelles sont les menaces, en définissant clairement les exigences professionnelles, en dispensant une formation préalable au déploiement et en renforçant les équipes. Les pouvoirs publics paraguayens s'efforcent de mieux équiper et de mieux former les forces militaires et de police, en particulier les femmes. La protection des civils doit être clairement et explicitement qualifiée de prioritaire dans chaque mandat. Le Paraguay soutient les actions en faveur de la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité et reste attaché à la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
- 30. M. Vorshilov (Mongolie) dit que les opérations de maintien de la paix sont menées dans des environnements difficiles et avec des ressources limitées, que les menaces qui pèsent contre les soldats de la paix deviennent de plus en plus complexes et variées et que la mésinformation et la désinformation concernant l'Organisation des Nations Unies continuent de se répandre. La Mongolie a déployé plus de 20 300 militaires dans le cadre d'opérations militaires internationales et des Nations Unies, dont environ 900 femmes. Elle a toujours soutenu les initiatives de maintien de la paix du Secrétaire général, notamment en améliorant les performances des opérations de maintien de la paix, en garantissant la sécurité des soldats de la paix et en augmentant le taux de participation des

- femmes auxdites opérations. La Mongolie prévoit de porter à 15 % la proportion de femmes au sein de son personnel militaire déployé dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'ici à 2027.
- 31. En juin 2022, la Mongolie a accueilli une conférence internationale de soutien aux soldates du maintien de la paix, à laquelle ont participé des militaires et d'autres personnes provenant de 30 pays, représentant tous les continents. Des spécialistes du Département des opérations de paix, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et des pays fournisseurs de contingents, ainsi que le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, y ont également assisté. La Mongolie a proposé d'accueillir une conférence similaire tous les cinq ans et est convaincue que le Département des opérations de maintien de la paix et les pays fournisseurs de contingents soutiendront cette initiative.
- Depuis 2006, les forces armées mongoles organisent une formation annuelle au maintien de la paix sur le terrain, appelée Khaan Quest. La délégation mongole encourage le Département des opérations de paix et les États Membres à participer activement à la prochaine édition, prévue en juin 2023. Enfin, le succès des activités menées par le personnel militaire dans le cadre des opérations de maintien de la paix dépend de la qualité et de l'exhaustivité des formations offertes, ainsi que de la mise à disposition de matériel moderne de qualité. La Mongolie soutient donc la politique consistant à recourir largement aux technologies modernes dans ces opérations et souligne qu'il convient de réajuster ou d'augmenter les ressources financières pour permettre aux pays fournisseurs de contingents de continuer à investir dans des technologies plus modernes.
- 33. **M. Harris** (Royaume-Uni) dit qu'en tant que pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, de formation et pays versant partenaire contributions statutaires et des ressources extrabudgétaires, le Royaume-Uni est résolument attaché au maintien de la paix. Toutefois, le système de maintien de la paix des Nations Unies doit continuer de s'adapter et d'opérer des réformes pour faire face aux difficultés nouvelles et de plus en plus nombreuses qu'il rencontre, ce qui nécessite un partenariat entre toutes les parties. La délégation britannique soutient pleinement les initiatives « Action pour le maintien de la paix » et « Action pour le maintien de la paix Plus », qui sont essentiels pour orienter les efforts du Secrétariat et des États Membres. Il faudrait faire davantage pour garantir la sécurité des soldats de la paix, notamment en améliorant la formation et en dotant les missions de capacités adéquates de soutien sanitaire des forces.

- 34. Le Royaume-Uni se félicite du travail accompli par l'Organisation pour améliorer la planification des missions au sein des composantes civile et militaire et avec les équipes de pays des Nations Unies. Cette planification doit reposer sur une prise de décision fondée sur des données générales et des données d'observation. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance a le potentiel de faciliter la mise en œuvre d'une planification intégrée efficace ainsi que l'étude de l'impact de l'ensemble de la mission, mais doit être élargi pour inclure d'autres outils de planification et de mise en œuvre. Pour que la planification soit efficace, il faut également disposer du personnel et des moyens nécessaires pour répondre aux besoins, et notamment s'engager à déployer de soldates du maintien de la paix à tous les niveaux. Le déploiement d'un groupe de reconnaissance à longue portée au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a démontré le potentiel des promesses ciblées et la valeur du maintien de la paix pour faire face aux menaces qui pèsent sur les populations civiles.
- 35. La délégation britannique se félicite des mesures prises pour améliorer la performance du maintien de la paix, notamment le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions. Tous les soldats de la paix méritent une formation et un équipement adaptés, ainsi que des normes des performance, évaluations et des retours d'information clairs et cohérents. Les parties prenantes doivent également s'efforcer de faire respecter les normes de conduite et de discipline les plus strictes dans le cadre du maintien de la paix, les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ternissant la réputation l'Organisation des Nations Unies et des fournisseurs de contingents ou de personnel de police.
- 36. Il est difficile pour les soldats de la paix de s'acquitter de leur mandat quand ils font face à des restrictions de leur liberté de circulation et à des campagnes de désinformation ciblées. La présence de forces n'ayant pas à rendre de comptes dans plusieurs environnements de mission exacerbe ces risques. Il s'agit de forces telles que le groupe de mercenaires russes Wagner, par exemple, dont on ne peut ignorer ou nier la présence. L'Organisation des Nations Unies doit enquêter sur les rapports à cet égard et investir dans des capacités de communication stratégique, et les missions doivent continuer à recueillir des preuves et à signaler toute entrave à leurs activités.
- 37. **M. Noordin** (Malaisie) indique que les soldats de la paix malaisiens participent actuellement à cinq opérations de maintien de la paix et à une mission politique spéciale. Il est à noter que 820 soldats de la

- paix malaisiens ont été déployés auprès de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). La formation est essentielle si l'on veut garantir l'efficacité des missions de maintien de la paix. Le Centre malaisien de maintien de la paix reste reconnu pour ses efforts dans ce domaine, notamment grâce aux formations qu'il propose concernant la protection des civils ainsi que les femmes, la paix et la sécurité. La Malaisie continue en outre d'accroître la représentation des femmes dans son personnel de maintien de la paix.
- 38. Les attaques perpétrées contre les soldats de la paix des Nations Unies, nombreuses et incessantes, sont un sujet de préoccupation majeur. Compte tenu des nouvelles réalités et difficultés rencontrées, les missions de maintien de la paix doivent continuellement s'adapter pour permettre aux soldats de la paix de s'acquitter efficacement de leurs mandats. À cette fin, il faut doter les soldats de la paix des compétences, de la formation et du matériel nécessaires. Il convient de redoubler d'efforts pour préserver la légitimité des missions et lutter contre la désinformation et les discours de haine.
- M. Kvalheim (Norvège) dit qu'au vu de la détérioration de l'environnement politique et des conditions de sécurité, les efforts devraient se poursuivre, conformément à l'initiative « Action pour le maintien de la paix », pour faire en sorte que les missions soient plus proactives, aient davantage de souplesse et de flexibilité et intègrent mieux les questions de genre. La protection des civils, notamment des enfants, reste une préoccupation majeure. Dans ce contexte, la police des Nations Unies joue un rôle important, en renforçant la sécurité et en améliorant le respect des normes internationales en matière de droits humains. Ces activités sont d'une importance capitale, en particulier pour la planification de la transition, dans le cadre de laquelle il faut tenir compte des risques auxquels sont exposés les civils. La participation pleine et entière des femmes au maintien de la paix, sur un pied d'égalité avec les hommes, est également une priorité, notamment dans les contingents de la police des Nations Unies.
- 40. L'augmentation du nombre d'attaques délibérées contre les soldats de la paix des Nations Unies est inacceptable. Leur sûreté et leur sécurité doivent être renforcées, et les auteurs de ces actes traduits en justice. Il faudrait utiliser le renseignement dans les opérations de maintien de la paix pour améliorer la perception de la situation. Les soldats de la paix doivent avoir accès à des soins médicaux adéquats, sans retard inutile. La communication stratégique doit être renforcée pour lutter contre la prolifération de la mésinformation, de la désinformation et des discours de haine dans plusieurs pays hôtes, tendance qui met en danger la vie des soldats

22-24819 7/13

de la paix et sape la confiance au sein des communautés locales.

- 41. Les opérations de paix des Nations Unies doivent avant tout favoriser les processus politiques; la paix ne peut pas être obtenue uniquement par des moyens militaires et techniques. Les organisations régionales jouent un rôle important à cet égard ; certains contextes appellent un type d'intervention qui ne peut pas et ne doit pas être menée par les Nations Unies. La Norvège félicite l'Union africaine et les autres partenaires africains pour leur disposition à mener des opérations d'imposition de la paix, lesquelles doivent bénéficier d'un financement prévisible et durable. Un mécanisme permettant de financer ces opérations en partie grâce aux contributions statutaires versées à l'Organisation des Nations Unies doit être mis sur pied sans délai. La Norvège soutient l'intégration d'un maintien de la paix fondé sur les données et la technologie et continuera d'apporter une contribution financière à la nouvelle stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies.
- 42. M<sup>me</sup> Haile (Érythrée) dit que la situation de paix et de sécurité dans le monde continue d'évoluer, ce qui se traduit par des mandats complexes pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'efficacité des opérations et des missions dépend largement du caractère réaliste des mandats et de l'allocation de ressources suffisantes. Si les opérations de maintien de la paix peuvent être très utiles pour créer l'espace dont les acteurs nationaux, régionaux et internationaux ont besoin pour s'attaquer aux causes des conflits, elles ne remplacent pas les solutions politiques. Cependant, les mandats de maintien de la paix confiés par le Conseil de sécurité s'accompagnent rarement d'un engagement réel et sérieux à cet effet. De nombreuses opérations de maintien de la paix ont été déployées pendant des décennies, entamant la confiance et utilisant des ressources qui auraient pu être consacrées à la coopération internationale pour le développement. Il importe donc que les opérations de maintien de la paix aient des mandats clairs et réalisables et disposent d'un large soutien politique et d'une stratégie de sortie claire.
- 43. La délégation érythréenne se félicite de l'accent mis par le Secrétaire général sur la primauté de la politique et sur les réformes envisagées dans le cadre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix ». Les missions de maintien de la paix ne peuvent réussir que si elles sont menées conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense et pour la défense du mandat.

- 44. M. Dollo (Mali) dit que, presque dix ans après la création de la MINUSMA, la population malienne attend toujours que celle-ci remplisse son mandat. Les conditions de sécurité se sont considérablement dégradées, et de nombreux Maliens remettent en question l'efficacité de la mission et exigent un changement d'approche. La MINUSMA évolue dans un environnement très hostile caractérisé par des attaques terroristes perpétrées contre les populations civiles, les Forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales. Ces attaques ont coûté la vie à de nombreux civils et soldats de la paix. Le bilan humain est l'un des plus lourds enregistrés dans le cadre du maintien de la paix au niveau mondial. La population malienne a demandé aux autorités nationales de prendre des mesures fortes pour changer la donne. Dans cette optique, la MINUSMA doit renforcer sa présence à l'extérieur de ses camps et mieux protéger les victimes contre les attaques criminelles. Une plus grande coordination est nécessaire entre la force de l'ONU et les forces armées maliennes sur le terrain. C'est pour atteindre cet objectif que le Gouvernement du Mali a pris des mesures que certains partenaires considèrent à tort comme des restrictions. Il a également fait des efforts considérables en matière de recrutement, de formation, d'équipement et de renforcement des capacités opérationnelles des forces armées maliennes et adopté une approche globale comprenant des solutions politiques en faveur du développement, en vue d'assurer la stabilisation du pays et d'améliorer les conditions de vie des populations. Les opérations de maintien de la paix ne peuvent être couronnées de succès que si le Conseil de sécurité, le Secrétariat des Nations Unies, les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes collaborent étroitement.
- 45. M. Sissoko (Soudan) dit que, compte tenu de son expérience novatrice des opérations de maintien de la paix et du règlement des conflits, le Soudan a prouvé qu'il était capable de trouver des solutions innovantes, de surmonter les difficultés et d'obtenir des résultats optimaux en coopérant avec l'Organisation des Nations et les organisations sous-régionales. Le Gouvernement soudanais a continué de mener des réformes pour combler les lacunes, améliorer les performances et renforcer son partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales, dans le contexte de la réforme des opérations de maintien de la des Nations Unies et compte tenu des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Conformément aux objectifs et aux principes de l'Organisation, les opérations de paix doivent respecter la souveraineté du pays hôte, ne pas interférer dans ses affaires intérieures, remplir leur mandat avec impartialité, mettre en lumière leurs succès

et leurs échecs de manière transparente et remédier à toute violation.

- 46. Il est essentiel que les soldats de la paix reçoivent une formation adaptée au pays hôte et non pas générale. Les facteurs qui déterminent la réussite des opérations de paix des Nations Unies sont notamment l'engagement de l'Organisation, l'environnement local et l'ingérence étrangère. La crédibilité d'une mission est mise à mal lorsque ses responsables sont poussés à adopter des points de vue qui ne reflètent pas la situation dans le pays hôte ou à interpréter certains faits d'une manière qui sert les intérêts d'autres entités.
- 47. L'image de l'Organisation est ternie par la perception qu'ont certains soldats de la paix du pays hôte, qu'ils considèrent comme trop faible pour préserver sa souveraineté et protéger ses citoyens des pratiques inappropriées. Lorsque les opérations de maintien de la paix sont perçues uniquement comme un moyen de réaliser des gains matériels ou d'atteindre des objectifs personnels, la mise en œuvre de leur mandat est lente, elles ne donnent pas de résultats tangibles, et on trouve prétexte sur prétexte pour continuer à prolonger ce mandat.
- 48. Certaines des questions soulevées dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix n'ont pas encore été traitées de manière adéquate. L'une d'elles porte sur l'influence que peuvent avoir les intérêts vitaux de certains États sur la façon dont ces opérations sont menées et sur l'apport de modifications aux résolutions qui renouvellent leur mandat. Il doit y avoir une adéquation entre les mandats des missions et les capacités effectives, et il faut maintenir une représentation géographique équitable dans la composition des missions et au niveau du commandement.
- 49. Les opérations de paix des Nations Unies déployées sur un vaste territoire doivent suivre le modèle à deux volets appliqué avec succès par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Ce modèle prévoit une coopération continue entre les zones dans lesquelles la mission reste active et les « zones sûres », où ses opérations ont cessé et où des projets de consolidation de la paix ont été lancés.
- 50. Le Soudan a conclu l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan en octobre 2020 et a continué de l'appliquer malgré ses ressources limitées, les difficultés liées à la sécurité et à l'élargissement des frontières, et le non-respect par la communauté internationale de ses engagements en faveur de l'opération de paix au Darfour. Les autorités soudanaises restent pleinement attachées à l'application

- des dispositions convenues en matière de sécurité et continueront à mettre en œuvre leur plan national de protection des civils, à mener des campagnes de collecte d'armes ainsi que de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et à solliciter l'aide du secteur privé et de la société civile pour protéger les civils. Toutes ces mesures nécessitent un soutien international.
- 51. Le Soudan continuera de soutenir la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, conclu en 2011, reste la norme juridique et politique qui régit la situation à Abyei.
- 52. M. Dvornyk (Ukraine) dit que l'Ukraine soutient les activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis son retour à l'indépendance, et reste un contributeur actif malgré l'agression armée russe qu'elle subit depuis 2014. Malheureusement, l'invasion à grande échelle de son territoire par la Russie a contraint l'Ukraine à suspendre sa participation active aux activités de maintien de la paix et à désengager son matériel aéronautique et plus de 300 Casques bleus de six opérations de maintien de la paix. De nombreux militaires ukrainiens ayant une expérience des opérations de maintien de la paix des Nations Unies défendent leur pays contre l'occupant russe, protègent la population civile dans les zones de conflit et luttent pour rétablir la paix en Ukraine, en s'appuyant sur la Charte des Nations Unies et sur les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale qui y sont consacrés.
- 53. Le fait qu'un pays considéré par l'Assemblée générale comme un agresseur violant les principes de la Charte des Nations Unies continue de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies nuit gravement à la crédibilité de ces opérations. L'Organisation ne doit pas autoriser l'État agresseur à y prendre part, parce qu'elle ne peut pas compter sur un pays qui s'est rendu coupable de crime d'agression, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Les opérations de maintien de la paix sont censées créer sur le terrain des conditions adéquates pour faire avancer les processus de paix et garantir leur respect. Compte tenu de l'expérience tragique de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la délégation ukrainienne considère la sûreté et la sécurité des civils comme une priorité absolue des opérations de maintien de la paix.
- 54. Des efforts collectifs doivent être faits pour rendre les opérations de maintien de la paix plus efficientes et

22-24819 **9/13** 

veiller à ce qu'elles ne se laissent pas dépasser par les enjeux contemporains. La délégation ukrainienne soutient donc l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus » et espère que celle-ci mènera à des résultats tangibles, notamment en ce qui concerne la constitution des forces stratégiques. Des efforts doivent également pour développer les capacités être faits de renseignement, réduire l'empreinte écologique opérations, garantir la formation adéquate du personnel, éradiquer le fléau de l'exploitation et des atteintes sexuelles et renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. L'ONU doit continuer de nouer des partenariats stratégiques avec des organisations régionales et de partager son expérience unique en matière d'activités de maintien de la paix. Il est en outre nécessaire d'adopter, dans le cadre de ces dernières, une approche adaptée tenant compte des causes profondes des conflits, en particulier lorsque ceux-ci opposent différents États.

- 55. Le Secrétariat devrait réexaminer, concrètement, la valeur de la coopération avec l'Organisation du Traité de sécurité collective. Il est inapproprié de prévoir des activités conjointes de maintien de la paix avec une organisation dont sont membres la Fédération de Russie, État agresseur, et le Bélarus, État dont l'Assemblée générale a dit qu'il était associé au recours illégal à la force contre l'Ukraine. L'Ukraine restera un partenaire fiable dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et, après sa victoire, recommencera à participer activement aux activités de maintien de la paix.
- 56. M<sup>me</sup> Evstigneeva (Fédération de Russie) dit que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent respecter la souveraineté du pays hôte et être menées conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux du maintien de la paix. Faire participer des soldats de la paix à des offensives ou à des opérations de lutte contre le terrorisme pourrait remettre en cause leur neutralité et en faire des participants actifs aux conflits, ce qui mettrait leur vie en danger. La sécurité des soldats de la paix doit être renforcée, ce qui passe notamment par l'amélioration du soutien matériel et technique et de la formation professionnelle dont ils bénéficient. Lorsque l'on introduit de nouvelles technologies dans les opérations de maintien de la paix, il faut tenir compte de la nécessité de préserver la souveraineté du pays hôte et des États voisins et de protéger la vie privée des civils. Les données connexes ne doivent pas être accessibles par des tiers, et toute information diffusée doit être fiable.
- 57. Les opérations de maintien de la paix doivent avoir des mandats clairs et réalistes, qui tiennent compte des

- conditions locales sur le terrain. Il faut donner la priorité aux mesures visant à faciliter les règlements politiques et la réconciliation nationale. Les objectifs liés aux droits humains, aux questions de genre et aux changements climatiques sont de nature subsidiaire et ne doivent pas être mis en avant comme des priorités. L'absence de perspectives claires concernant le retrait des effectifs et des moyens des opérations de maintien de la paix sape sérieusement la confiance des populations locales. Une coopération constructive avec les pays hôtes est capitale, parce que c'est à eux qu'il incombe au premier chef de protéger les civils, d'éliminer les causes profondes de la crise et d'assurer le relèvement après le conflit.
- 58. Le partenariat trilatéral entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat est essentiel au renforcement de la confiance mutuelle. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix offre une plateforme unique à cette fin. Il faut développer la coopération avec des organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine.
- 59. La Russie attache une grande importance à sa participation aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Les femmes représentent 15 % des citoyens russes engagés dans le maintien de la paix en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient. La Russie fournit également un soutien matériel et technique et offre des cours de formation, et c'est l'un des principaux contributeurs au budget du maintien de la paix. Elle est prête à contribuer davantage au développement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et sa participation au maintien de la paix dans le monde reste un élément important de sa politique étrangère.
- 60. La délégation russe ne juge pas nécessaire de commenter l'attaque du représentant ukrainien à l'égard de son pays. L'objectif de la présente séance de la Quatrième Commission est de débattre des opérations de maintien de la paix, et non de faire des déclarations de propagande.
- 61. **M. Soumani** (Togo) dit que le Togo est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents et qu'il a déployé des soldats de la paix dans plusieurs pays où il y a des conflits sur le continent africain. Compte tenu du contexte politique et des conditions de sécurité actuels, l'engagement du Togo est plus important que jamais en Afrique, et en particulier en Afrique de l'Ouest, région en proie à des problèmes d'instabilité politique et à la montée du terrorisme. En tant que pays limitrophe de la région du Sahel, le Togo n'est pas épargné par ces risques, qui menacent également les efforts de développement.

- 62. Le Togo salue les réformes des opérations de maintien de la paix entreprises par le Secrétaire général et les efforts constants fournis par l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires en matière de renforcement des capacités. Les initiatives visant à promouvoir l'égalité des genres dans les opérations de maintien de la paix sont également louables. L'Organisation et les gouvernements des pays hôtes devraient poursuivre leur dialogue concernant la mise en œuvre des mandats. Le Togo soutient la proposition du Secrétaire général de consacrer 100 millions de dollars à la consolidation de la paix et appelle au renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU.
- M<sup>me</sup> Plakalovic (Serbie) dit que la participation active de la Serbie aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et de l'Union européenne est une composante importante de la politique étrangère serbe. Depuis 2002, le pays participe à des opérations de maintien de la paix, et sa participation n'a pas diminué pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La Serbie figure parmi les principaux contributeurs aux opérations des Nations Unies, et des membres de l'armée serbe sont déployés dans quatre opérations, dont la **FINUL** et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Elle attache une attention particulière à ses capacités médicales militaires dans des environnements étrangers. Il convient à cet égard de mentionner l'hôpital militaire serbe de la MINUSCA, dont la qualité des services, notamment pendant la pandémie de COVID-19, a été largement reconnue. Le Gouvernement serbe a également déployé des agents du Ministère de l'intérieur auprès de l'UNFICYP, un observateur militaire auprès de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, et des membres du Ministère de la justice auprès de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. La Serbie apporte en outre des contributions non négligeables aux opérations et aux missions de l'Union européenne menées au titre de la politique de sécurité et de défense commune. Elle a développé d'importantes capacités de formation et est prête à renforcer la coopération et les partenariats dans le cadre du mécanisme de coordination souple de l'Organisation.
- 64. La Serbie soutient sans réserve les initiatives « Action pour le maintien de la paix » et « Action pour le maintien de la paix Plus », notamment les efforts visant à accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix. Les femmes représentant 14 % de son personnel actif de maintien de la paix, la Serbie est un exemple pour d'autres pays en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie sur la

- parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028. Elle s'efforcera également de postes trouver d'autres candidates aux d'observateur(trice) militaire et d'officier(ère) d'étatmajor, en particulier au sein de la MINUSCA. La priorité de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », qui consiste à améliorer la coopération avec les pays hôtes, intéresse particulièrement la Serbie, qui est elle-même le pays hôte de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Cette dernière doit toujours se conformer aux dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et maintenir le même niveau d'engagement, avec un mandat inchangé.
- 65. M<sup>me</sup> Amedy (Israël) dit que, le Moyen-Orient restant caractérisé par l'instabilité et la violence, la délégation israélienne se félicite de la présence des forces de maintien de la paix des Nations Unies dans la région. Plus que jamais, les opérations de maintien de la paix doivent s'adapter à une nouvelle réalité dans laquelle des acteurs non étatiques et des organisations terroristes privent les populations de la satisfaction de leurs besoins humains fondamentaux, s'approprient les fonds destinés à des fins civiques pour renforcer leurs capacités militaires et ne font aucun cas de la sécurité et du bien-être des soldats de la paix des Nations Unies, agissant en totale violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Il faut reconnaître que, dans de nombreuses régions du monde, porter un casque bleu n'est plus un gage de protection.
- 66. Israël apprécie les activités menées par la FINUL et reste déterminé à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Malheureusement, comme le montre clairement le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2022/556), de nombreux acteurs présents sur le terrain, notamment le Hezbollah, organisation internationalement reconnue terroriste, continuent de violer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pour pouvoir être efficaces, les opérations de maintien de la paix doivent fournir au Conseil de sécurité des informations détaillées et impartiales reflétant les réalités sur le terrain. Dans le sud du Liban, la FINUL voit ses demandes d'accès constamment refusées déplacements font l'objet de violentes restrictions. Au cours de l'année écoulée, des soldats de la paix ont été sortis de force de leurs véhicules, dépouillés de leurs armes et attaqués. Comme il ressort de plusieurs rapports du Secrétaire général, le Hezbollah étend son influence dans la zone d'opérations de la FINUL, sous couvert de la prétendue organisation environnementale « Green without Borders », qu'il

22-24819 11/13

utilise à des fins militaires. Non content de violer le mandat de maintien de la paix, le Hezbollah s'en prend à la FINUL. En juin 2022, le Hezbollah et l'Iran ont mené une cyberattaque qui leur a permis d'accéder au réseau opérationnel de la Force.

- 67. Des faits similaires peuvent être observés le long de la frontière syrienne, où on constate notamment une violation continue de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes. La Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement est un instrument qui permet à la communauté internationale de prévenir les frictions le long de la frontière. Les acteurs non étatiques et les terroristes ne se contentent pas de déstabiliser la frontière nord avec Israël, ils sont également présents dans tout le Moyen-Orient, en Amérique latine et en Afrique, et le régime iranien les utilise pour disséminer ses armes, faire régner la terreur et diffuser son idéologie meurtrière. Ce phénomène transfrontière menace la stabilité de la région tout entière.
- 68. L'instauration d'une véritable sécurité et d'une paix durable nécessite la participation directe des femmes, qui doivent prendre part à la prévention des conflits et aux processus de paix dans le monde entier. Il est donc impératif d'inclure les femmes dans les opérations de maintien de la paix. Israël contribue activement au maintien de la paix en diffusant ses connaissances, en formant les soldats de la paix et en renforçant leurs capacités. Il a également établi des partenariats visant à améliorer les soins médicaux dans le cadre du maintien de la paix, notamment grâce à une stratégie relative à la santé mentale pour le personnel en tenue.
- 69. M<sup>me</sup> Kuzee (Namibie) dit qu'à la lumière des difficultés actuelles, il faut adopter des approches plus dynamiques et multidimensionnelles du maintien de la paix. La Namibie salue les initiatives « Action pour le maintien de la paix » et « Action pour le maintien de la paix plus », qui démontrent la capacité d'adaptation du système des Nations Unies.
- 70. La mésinformation et la désinformation entravent sérieusement la conduite des opérations de paix et doivent être combattues efficacement, notamment grâce à des mesures de transformation numérique et à la communication stratégique. En tant que société sortant d'un conflit, la Namibie est parfaitement consciente de l'utilité du soutien psychosocial, tant pour la consolidation de la paix que pour la création des conditions nécessaires à la stabilité politique, et accueille favorablement les stratégies visant à préserver la santé mentale du personnel de maintien de la paix.

- 71. La Namibie soutient fermement l'exécution pleine et entière du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'inclusion des femmes dans les institutions traditionnelles de sécurité contribuera à garantir une approche globale tenant compte des inégalités structurelles dans l'ensemble de la société. La participation effective des femmes renforce les mesures de protection et accroît l'efficacité de la consolidation de la paix.
- 72. Des mandats clairement définis assortis d'un financement prévisible sont essentiels à la réussite des missions de maintien de la paix en cours, dont la majorité sont menées sur le continent africain. Le Conseil de sécurité devrait donc répondre favorablement à la demande de soutien de l'Union africaine.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

- M<sup>me</sup> Rastegari (République islamique d'Iran) dit que, quoi que prétende la représentante du régime d'occupation israélien par sa référence dénuée de fondement et hors de propos à l'Iran, il va sans dire que le régime israélien est la seule source de tensions au Moyen-Orient. Outre les divers crimes fondamentaux qu'il a commis, Israël a également mené de nombreuses agressions militaires contre des pays arabes. En raison de ces agressions et de la poursuite de l'occupation israélienne dans certains États arabes, l'Organisation des Nations Unies a été contrainte de mener plusieurs opérations de maintien de la paix dans la région. En outre, les activités déstabilisatrices menées par le régime concernent aussi des agressions systématiques contre le territoire syrien, dans le cadre desquelles Israël viole la souveraineté du Liban. Il existe également des preuves indéniables que le régime israélien soutient des terroristes sur le territoire syrien et leur fournit du matériel militaire. Malheureusement, du fait de l'inaction du Conseil de sécurité, le régime poursuit ses actes d'agression en toute impunité. Il est grand temps que la communauté internationale agisse de manière décisive et unanime pour faire en sorte que ce régime source d'instabilité dans la région réponde de ses actes.
- 74. **M. Jardali** (Liban) dit que la représentante d'Israël a pris des libertés lorsqu'elle s'est référée au rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. La délégation libanaise souhaite appeler l'attention sur le paragraphe 17 du rapport, qui détaille des actes perpétrés par les forces militaires israéliennes que le Secrétaire général a qualifiés de violations de ladite résolution. Ce n'est là qu'un exemple de l'utilisation de la puissance militaire israélienne contre des soldats de la paix; on pourrait en citer beaucoup d'autres. On

trouve aisément des informations faisant état d'attaques de postes de la FINUL par les forces militaires israéliennes ayant fait des victimes. Dans des résolutions de 2006 et antérieures à cette date, l'Assemblée générale a demandé à Israël de verser des indemnités pour une de ces attaques, au cours de laquelle un poste de la FINUL à Cana avait été pris pour cible le 18 avril 1996. De nombreux cas d'attaques contre la FINUL ont été jugés par les tribunaux compétents. Les autorités libanaises, notamment le Président et le Gouvernement, ont condamné à plusieurs reprises toute attaque contre le personnel de la FINUL.

75. M<sup>me</sup> Aliaa Ali (République arabe syrienne) souligne que la représentante d'Israël, Puissance occupante, a utilisé le terme « frontière nord ». Il n'y a cependant pas de frontière syro-israélienne, le Golan syrien occupé faisant partie intégrante de la République arabe syrienne. La situation le long de la ligne de démarcation entre les parties occupées et libérées du Golan syrien est régie par l'Accord sur le dégagement des forces. La représentante d'Israël a également fait référence aux acteurs armés non étatiques, terme habituellement utilisé par les autorités d'occupation comme prétexte fallacieux pour attaquer des installations civiles et des habitations sur le territoire syrien. Ces attaques ont fait de nombreux morts et causé d'importantes destructions.

La séance est levée à 18 heures.

22-24819 13/13